

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 4 novembre 2019, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN	Siège # 1
FRANCE BOUTHILLETTE	Siège # 2
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3
CARL ARCAND	Siège # 4
CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
MARK CROSS	Siège # 6

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 169-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 32.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 170-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et ses ajouts.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2019

Rés. 171-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES COMPTES DU 4 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2019

Rés. 172-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 4 octobre au 1^{er} novembre 2019 au montant de 366 650,37 \$.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 4 OCTOBRE 2019: 3

- 1 construction
- 1 réparation
- 1 abattage d'arbre

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

Une première citoyenne demande où en est le projet de règlement portant sur la première transformation en zones agro-forestières. Le maire lui répond qu'une résolution concernant le sujet est à l'ordre du jour.

Une deuxième citoyenne explique qu'elle coupe des arbres dans sa forêt en conformité avec un permis en bonne et due forme et demande si elle est en droit de vendre éventuellement du bois de chauffage ou de planche. Le maire lui répond que la tolérance s'applique toujours pour la vente à petite échelle.

Elle s'informe ensuite de l'avancement d'une demande faite au MTQ quant aux limites de vitesse dans la municipalité. Le maire lui répond que le dossier est à l'étude.

9. RÉSOLUTION POUR ABROGER LA RÉSOLUTION 144-2019

Rés. 173-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'abroger la résolution 144-2019 visant à offrir un dédommagement d'une valeur approximative de 150 \$ à Martin Jackson, pour la fabrication de la bibliothèque pour 13 ans et plus.

ADOPTÉE

10. RÉSOLUTION POUR REMETTRE DES CERTIFICATS DE RECONNAISSANCE À TROIS CITOYENS

Rés. 174-2019 Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu remettre deux certificats de reconnaissance, l'un à Martin Jackson, pour la fabrication de la bibliothèque pour 13 ans et plus et l'autre à Michel Poulin et Rosaire Roy, pour leur investissement dans la bonification du parc Weare-Lefebvre à l'été 2019.

ADOPTÉE

11. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON AU COMITÉ DES PANIERS DE NOËL DE RICHMOND ÉDITION 2019

Rés. 175-2019 Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser un don de 100 \$ au Comité des Paniers de Noël pour l'édition 2019.

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION POUR FAIRE PARAÎTRE UNE PUBLICITÉ POUR LE MARCHÉ DE NOËL DANS *L'EXPRESS* DE DRUMMONDVILLE

Rés. 176-2019 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de faire paraître une publicité couleur d'un sixième de page dans *L'Express* de Drummondville pour annoncer le Marché de Noël et ce, pour 489 \$ + taxes. Nous ferons paraître une bannière sur le site Internet pour 50 \$ + taxes supplémentaires, pour un montant total de 539 \$ + taxes.

ADOPTÉE

13. RÉSOLUTION POUR FAIRE PARAÎTRE UNE PUBLICITÉ POUR LE MARCHÉ DE NOËL DANS *L'ÉTINCELLE*

Rés. 177-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu de faire paraître une publicité couleur d'un huitième de page dans le cahier spécial Val-Saint-François *L'Étincelle* pour annoncer le Marché de Noël et ce, au montant de 299 \$ + taxes.

ADOPTÉE

14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU GRAND DÉFI DES JARDINS 2020

Rés. 178-2019 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'autoriser une contribution financière au *Grand Défi Desjardins 2020* à raison de 125 \$.

ADOPTÉE

15. RÉSOLUTION POUR RENOUELER L'ENTENTE AVEC TRANS-APPEL POUR L'ANNÉE 2020

Rés. 179-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu

QUE la municipalité d'Ulverton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2020 et de payer la quote-part établie à **4,07 \$** par personne pour un montant total de 1 774,52 \$;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2020: **3,50 \$ pour un déplacement local, 8,00 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke);**

QUE la municipalité d'Ulverton accepte les **prévisions budgétaires 2020** de l'organisme Trans-Appel Inc.

ADOPTÉE

16. RÉSOLUTION POUR ADHÉRER À L'ENTENTE INTER MUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2020 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Rés. 180-2019

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressources et support conseil : 50 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu que la Municipalité d'Ulverton adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-haut mentionnées; qu'elle réserve un montant de 1 650 \$ pour l'année 2020 selon la répartition suivante :

- **27 heures** pour les demandes ponctuelles en urbanisme comprenant l'étude et l'analyse des demandes, la rédaction et la procédure de règlements modificateurs, le support technique, la mise à jour des règlements d'urbanisme, les déplacements sur le terrain, les communications téléphoniques sur les projets soumis et toute autre communication sur un projet qui touche l'aménagement du territoire et l'urbanisme;

- **10 heures** réservées pour la confection cartographique de cartes comprenant les plans pour les modifications aux règlements d'urbanisme, la mise à jour des plans, le support technique, la mise à jour de l'outil de visualisation des données géomatiques (ARC Reader), le déplacement sur le terrain avec la prise de données GPS et toute autre demande sur le sujet.

Il est entendu que seules les heures réelles travaillées seront facturées et ce, à tous les trimestres.

ADOPTÉE

17. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON AU COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS EN APPUI À SON ACTIVITÉ DES FÊTES

Rés. 181-2019

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de consentir un don de 25 \$ en appui au Comité ÉLÉ (*Éveil à la lecture*) qui, avec l'aide de toutes les municipalités de la MRC, remet un livre neuf à chaque enfant de 0-12 ans dont la famille bénéficie d'un panier de Noël.

ADOPTÉE

18. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON À L'ÉCOLE PLEIN COEUR

Rés. 182-2019

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser un don de 100 \$ à l'École Plein Cœur, permettant ainsi de fournir des collations à tous les élèves.

ADOPTÉE

19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON À LA ST. FRANCIS ELEMANTARY SCHOOL

Rés. 183-2019

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser une commandite de 25 \$ (certificat cadeau) à la St. Francis Elementary School pour leur encan silencieux.

ADOPTÉE

20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON À LA LÉGION D'HONNEUR

Rés. 184-2019

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser un don de 75 \$ à la Légion d'honneur pour la cérémonie du Jour du Souvenir; Monsieur Robert Bélanger y représentera la Municipalité.

ADOPTÉE

21. RENOUELER NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA MMQ

Rés. 185-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de renouveler notre contrat d'assurance avec la MMQ, avec ou sans les couvertures additionnelles proposées par l'assureur et ce, pour un montant de l'ordre de 9 706 \$.

ADOPTÉE

22. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jacques Poliquin qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 490-2019 visant à :

- abroger et remplacer le règlement 481-2018 modifié par le règlement 486-2019, prévoyant les mesures d'octroi et la gestion des contrats accordés par la municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du C.M.

Louise Saint-Pierre, directrice générale /
Secrétaire-trésorière

23. RÉSOLUTION POUR RETIRER LE PROJET DE RÈGLEMENT 487-2019

Rés. 186-2019 **ATTENDU QUE** la municipalité d'Ulverton applique sur son territoire un règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton désirait apporter une modification à ce règlement afin d'autoriser l'usage « première transformation de produits forestiers » à l'ensemble des zones agroforestières et agroforestières dynamiques;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton a adopté le premier projet de règlement numéro 487-2019 lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019;

ATTENDU QU'une mobilisation citoyenne s'est organisée contre ce projet de règlement en raison de certaines préoccupations et inquiétudes d'une partie de la population d'Ulverton;

ATTENDU QU'une majorité des conseillers présents à la réunion de travail précédant l'assemblée de consultation publique du 12 août 2019 ont manifesté le désir de renoncer à la poursuite des procédures en vue de l'adoption du règlement;

ATTENDU QUE, dans ces circonstances, la consultation publique fut annulée par le maire avant son ouverture;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ulverton a décidé, après analyse du dossier, de retirer le premier projet de règlement 487-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Claude Lefebvre et résolu de retirer le projet de règlement numéro 487-2019.

ADOPTÉE

Contre : Mark Cross, Sylvain Clair

24. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR SIGNIFIER L'APPUI DU CONSEIL AUX DEMANDES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec et qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT que les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes et que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités et que le conseil des commissaires en constitue un contrepoids fondamental pour favoriser une prise de décision qui prend en compte les couleurs régionales et locales;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi n^O 40 le 1^{er} octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi n^O 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi n^O 40, le rôle de représentation de la commission scolaire auprès de tous les partenaires est absent. Cela met fin à la richesse du réseautage et de la solidarité dans les communautés;

CONSIDÉRANT que la disparition, dans sa forme actuelle, du conseil des commissaires avec qui les municipalités ont établi des ententes de partenariat depuis plusieurs années représente une perte pour le développement de nos milieux.

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi n^O 40, il y a une perte du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales en défaveur d'une centralisation abusive du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi n^O 40, le ministre prévoit en détail les modalités de fusions de territoires des centres de services, alors que l'on connaît les impacts négatifs de fusions de territoires en santé, non seulement pour les usagers, mais aussi pour le personnel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et unanimement résolu que le conseil municipal d'Ulverton demande au Gouvernement du Québec

- de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;
- et mandate la secrétaire-trésorière de transmettre une copie de la présente résolution :
 - à monsieur **Jean-François Roberge**, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
 - aux députées et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire Sommets, soit madame **Isabelle Charest**, messieurs **André Bachand**, **François Bonnardel** et **Gilles Bélanger**;
 - à monsieur **Jean-Philippe Bachand**, président de la Commission scolaire des Sommets.

REFUSÉE

25. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande si le retrait du projet de règlement 487-2019 garantit qu'aucun autre règlement de même nature ne pourra être adopté à l'avenir. Le maire lui répond qu'aucune garantie n'existe sur la nature des projets de règlement qui seront ou non proposés à l'avenir.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre.

L'assemblée est levée à 20 h 23.

Jean-Pierre Bordua, maire

**Louise Saint-Pierre, directrice générale /
secrétaire-trésorière**